

parceque j'étais convaincu qu'une fois à Ottawa les délégués obtiendraient des conditions acceptables, et cette conviction m'était inspirée par la connaissance que j'avais de ce que les autorités impériales et fédérales désiraient principalement. En outre, nous étions, à tout moment, menacés de la guerre civile et d'une invasion criminelle du dehors, ce qui aurait été la ruine du pays; ainsi j'ai fait mon possible pour persuader la délégation, et, Dieu merci, je réussis.

M. Hay joue sur les mots de la déclaration de M. Ritchot, parce que le mot co-délégué est au singulier. C'est la faute ou du traducteur ou du typographe, car la lettre de M. Ritchot est en français, et se lit comme suit : *aux autres délégués*, mots évidemment au pluriel et qui se rapportent autant à M. Black qu'à M. Scott.

M. Hay montre encore son peu de connaissance du sujet quand il dit : "Les négociations se firent presque toutes avec MM. Ritchot et Scott," et "pour cause de maledie, il fut impossible au juge Black de présenter convenablement sa cause." C'est tout le contraire qui est la vérité. Du commencement des négociations, le 23 avril, jusqu'à son départ d'Ottawa, le 18 mai, M. Black et M. Ritchot n'eurent pas moins de quinze conférences, à neuf desquelles Sir John A. Macdonald était présent. Sir George Cartier assista à douze de ces réunions, et M. Scott, l'autre délégué, n'assista qu'à dix. Ainsi, en réalité, la plus grande somme de travail fut faite par M. Black et M. Ritchot. Je puis donner le lieu, le jour et même l'heure de ces réunions, de même aussi dire les affaires qui furent transigées à chacune. Ainsi l'idée que M. Black n'a pas pris une part active dans les négociations est toute autre qu'exacte.

M. Hay, dans un autre paragraphe, est assez bon d'informer le public de ce qui suit : "Sa Grandeur, je n'en doute point, se rappellera que quand Elle revint de Rome, *via* Ottawa, Elle était loin d'être bien, et Elle dit qu'Elle comptait beaucoup sur les données du Père Ritchot." L'état de ma santé il y a vingt ans importe peu au public, mais comme M. Hay semble y prendre un intérêt tout particulier, je lui rappellerai que le livre bleu où il a puisé son information (rapport, page 16) ne mentionne rien d'alarmant au sujet de ma santé. Dans l'examen subi devant un comité, "je dis que je n'étais pas bien à mon arrivée. Mon indisposition était causée par

"mon voyage." Pour satisfaire M. Hay, j'ajouterai que je laissai Rome le 13 janvier; je voyageai pendant les six nuits suivantes, de Rome à Liverpool, passant les jours dans les différentes villes où j'avais affaire. Je m'embarquai à Liverpool le 19. La traversée dura 13 jours, fut des plus mauvaises, et n'étant pas marin, je fus tout le temps malade du mal de mer. Je débarquai à Portland, Me., le 2 février, et pris les chars immédiatement. Une forte tempête de neige me tint deux nuits sur le chemin, et comme il n'y avait pas de char-dortoir, quand j'arrivai à Montréal, le 4 février, j'étais très fatigué et je ne pus me rendre de suite à Ottawa. Je me reposai trois jours chez ma mère où je me remis complètement de mon indisposition, et, de toute ma vie, je ne fus jamais en meilleure santé à partir du 8 février jusqu'à la fin de la seconde année d'après. Je laissai Montréal pour Ottawa le 8 février. A mon avis, cela suffit. En autant qu'on peut être juge dans sa propre cause, j'affirme que j'étais en état de discerner par moi-même, et quand je m'en suis rapporté à M. Ritchot c'était pour des choses qui s'étaient passées loin de moi et dont il avait une parfaite connaissance.

Vu "qu'une paille indique la direction du vent," je puis me permettre de citer la lettre suivante qui prouve amplement qu'au temps de la délégation j'étais dans les meilleure termes avec le juge Black, et que, par conséquence, je suis, plus que M. Hay semble le croire, en état de savoir ce qui a été fait ou qui n'a pas été fait par l'hon. Monsieur.

Russell House, Ottawa, 17 mai 1870.

Au Rév. M. Ritchot.

Révérend et cher Monsieur,—Laissez Ottawa pour Montréal demain, je suis allé pour vous dire adieu et vous prier de vouloir vous charger d'une boîte pour notre ami respecté l'Évêque Taché, laquelle contient le pardessus en fourrure que Sa Grandeur a eu la bonté de me prêter pour faire le voyage à travers la prairie.

Vous m'obligeriez beaucoup en en prenant grand soin—surtout le tenir sec,—et en le remettant à Sa Grandeur avec mes meilleurs et mes plus respectueux compliments.

Si vous pouviez emporter le pardessus plus aisément dans votre valise, vous pourriez devisser le couvercle de la boîte.

Je demeure, Révérend et cher Monsieur, bien sincèrement à vous,

(Signé,) J. BLACK.